

banques utilisent déjà en partie ce système mais la création de l'Association canadienne des paiements va faciliter grandement la chose et accroître l'efficacité du système. Si les grandes compagnies de fiduciaire le désirent, elles peuvent devenir membres de l'Association. Elles vont se rendre compte qu'elles vont pouvoir financièrement en devenir membres à part entière. Il va de soi que les caisses populaires et les caisses de crédit peuvent, par le biais de leurs fédérations ou autres organismes, participer également à cette Association de paiements. Je ne pense pas que beaucoup d'entre elles éprouvent de grosses difficultés à passer au transfert électronique des fonds. Le mouvement Desjardins a déjà largement recours à du matériel électronique, de même d'ailleurs que les principales caisses de crédit. C'est donc à cela que nous allons assister.

● (1420)

J'ai parlé dans le même sens il y a 12 ans et j'ai alors fustigé le gouvernement pour son refus de définir dans la loi ce qu'est une banque. Le résultat est que nous avons actuellement les plus grandes difficultés au Canada à cause de notre manque de contrôle sur les banques étrangères opérant dans notre pays. Elles se livrent à leurs activités sous des chartes provinciales variées ou en tant que bureaux de représentation ou opèrent à partir d'une valise ou de Dieu sait quoi. Le gouvernement n'a pas eu le courage de faire face à la situation et de dire que le domaine de l'argent et la pratique bancaire sont de compétence fédérale exclusive. Si vous pouvez définir ce qu'est une banque vous aurez par là-même défini la pratique bancaire et par conséquent vous pourrez exercer un contrôle. Je crains que la porte de l'écurie ne soit jamais refermée car les chevaux ont tous été volés de toute façon. Ce qui fait qu'en définitive les amendements à cette loi et que toutes les dispositions touchant les banques étrangères sont comme un effort de rattrapage, une tentative de reprendre le contrôle sur la situation. Nous espérons quand même qu'on y arrivera.

La question la plus importante à laquelle nous soyons confrontée est celle de la réciprocité. Les pays dont les banques opèrent au Canada sont-ils prêts à accorder la réciprocité aux banques canadiennes? Il se pourrait qu'en fin de compte nous soyons forcés de leur dire que leurs banques ne peuvent opérer dans notre pays à moins que les nôtres le puissent chez eux. Quelles sont donc les conditions de réciprocité?

Qu'allons-nous faire du grand nombre d'établissements déjà bien implantés au Canada? Certaines de ces institutions sont en affaires depuis plus de 10 ans. Si je me souviens bien, la Bank of America compte 39 succursales au Canada. Ces succursales n'opèrent pas sous ce nom mais sous un autre nom d'exploitation. Il existe un certain nombre de banques françaises, suisses, britanniques et américaines qui opèrent au Canada sous le contrôle de deux ou trois établissements étrangers. Cette façon de procéder s'apparente à celle à laquelle ont recours les banques canadiennes dans les pays étrangers. Essayer de démêler pareil écheveau en délimitant les rapports qui existent entre certains de ces établissements est une tâche fort difficile en perspective.

Je crois que nous allons avoir du pain sur la planche. J'invite le ministre à consulter l'opposition et le comité parlementaire à ce sujet. Je lui demande de ne pas agir tout seul, de ne pas s'en remettre uniquement au jugement de la bureaucratie, mais de

### Banques—Loi

consulter le comité au sujet de certains changements qu'il serait désirable d'apporter aux règlements. Je crois que le ministre sera convaincu, surtout après ce qui s'est passé cet été, que les bureaucrates du ministère des Finances ou de la direction de l'inspecteur général n'ont pas nécessairement le monopole du bon jugement.

Ce sont les parlementaires qui ont le contrôle sur les politiques. Leur établissement est la prérogative du Parlement, mais ce dernier n'a rien à voir avec leur administration. Le gouvernement établit sa politique mais tout ce que le Parlement peut faire, c'est l'approuver ou la rejeter. C'est donc au Parlement qu'il revient de donner le feu vert définitif. Lorsque les parlementaires font des recommandations et prennent des décisions au sujet des politiques gouvernementales, je trouve qu'il est déplacé de la part des bureaucrates de les modifier de leur propre chef.

En guise de démonstration, j'ai quelques amendements à vous soumettre. J'ai près de 25 années d'expérience à la Chambre et je suis convaincu qu'il est dans l'intérêt du Canada en général que le Parlement accroisse le contrôle qu'il a sur les politiques. Nous avons au Canada un problème gigantesque à propos de la bureaucratie. Mon honorable amie de Kingston et les Îles signe aujourd'hui un article dans le *Globe and Mail* à ce sujet. Comme elle a raison! Des ministres du gouvernement actuel m'ont confié en privé qu'ils sont du même avis là-dessus, et mes collègues qui faisaient partie du gouvernement précédent évoquaient ce problème avec accablement. J'insiste sur ce point. C'est le Parlement qui a le dernier mot sur la formulation des politiques. Même si une politique est formulée et proposée au Parlement par le gouvernement, c'est en fin de compte le Parlement qui l'approuve.

Je constate que le temps qui m'est attribué à cette étape-ci du débat tire à sa fin. Je crois que le comité a fait de l'excellent travail, et je félicite le ministre. Je sais qu'il m'a trouvé un peu dur au début, mais après avoir noué de bonnes relations de travail, si l'on peut dire, nous avons pu nous entendre et j'ai apprécié sa performance aux audiences du comité. Comme je le disais, je me suis montré un peu dur au début, et je crois qu'il a passé un mauvais quart d'heure. Mais cela prouve la valeur d'un comité permanent de la Chambre dont la composition ne varie pas. Nous n'avons pas d'hôtes de passage qui nous tombent dessus et qui tentent de réinventer la roue. Comme les membres du comité sont toujours les mêmes, nous avons l'occasion de nous connaître, ce qui nous a permis d'en arriver à une mesure législative que nous jugeons assez bonne dans l'ensemble, bien qu'imparfaite.

J'aimerais donc proposer quelques amendements à la Chambre. Le gouvernement en proposera certains que j'approuve, et qui résultent de négociations. Nous aurons certains points de vue à exprimer concernant les observations formulées par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae). Certains de ses amendements reflètent trop l'idéologie de son parti, si l'on peut dire. Mais dans l'ensemble, je crois que le résultat final devrait être assez satisfaisant. J'espère que nos homologues du Sénat travailleront dans le même sens et que nous saurons éviter les désaccords trop violents ou encore concilier les opinions divergentes rapidement par voie de compromis, afin que nous puissions adopter cette loi en cinq ou six jours.